

TITRE PROFESSIONNEL GRUTIER A TOUR

Programme de formation

Public concerné

Toute personne appelée à conduire une grue à tour et présentant préalablement les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Prérequis

Avoir 18 ans minimum.
Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
Aptitude médicale à la conduite de l'engin concernée

Objectifs

1. Conduire une grue à tour à partir du sol et en cabine
2. CACES® R487
3. Evaluation finale

RNCP

www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2388

Code ROME

F1301 – Conduite de Grue

Qualification intervenant (e) (s)

Intervenant formé à la pédagogie, expérimenté dans la conduite de Grues à tour.

Durée

280 heures

Effectif

Groupe maximum de 8 personnes

Moyens matériels à fournir par les participants

Chaque apprenant doit se présenter avec ses Equipements de Protection Individuels

Modalités de sélection des apprenants

Les apprenants sont sélectionnés par le commanditaire de la formation. Ces apprenants auront satisfait au questionnaire de pré-positionnement transmis par l'organisme de formation.

Méthodes pédagogiques

La formation est basée sur une pédagogie active et communicative alternant temps de cours, temps d'échanges et de situations de pratiques.

Moyens pédagogiques

Théorie : Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc...)
Cours techniques et règlementaires.

Pratique : Plateau technique comprenant : grues à tour de type GMA et une grue à tour de type GME équipée de voie de translation.
Le plateau technique est certifié selon la R487 de la CNAM, engins correspondants à la catégorie concernée

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Evaluation pédagogique

Pré positionnement en amont de la formation

- Objectif 1

Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol et en cabine.

Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol et en cabine.

Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol et en cabine.

- Objectif 2

Etre capable de conduire une grue à tour en respectant les règles de sécurité et d'obtenir après examen, le CACES® selon recommandation CNAM R487 catégorie 1 et catégorie 3 en vue de satisfaire aux exigences d'autorisation de conduite de l'Arrêté du 02 déc. 1998.

- Objectif 3

Accès au titre

- Epreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle
- une mise en situation professionnelle
- un entretien technique
- Dossier de synthèse de pratique professionnelle
- Entretien final avec le jury

Evaluation de l'action de formation

Une évaluation à chaud est conduite pour mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants.

Une évaluation à froid est conduite dans les trois mois.

Equivalence : CAP/BEP en conduite de grues

Passerelles : Non concerné

Suite de parcours

Emploi de grutier à tour

Débouchés professionnels

Secteurs d'activité accessibles par le détenteur du titre :

- Construction de maisons individuelles
- Rénovation de bâtiments
- Construction de bâtiments et ouvrages de génie civil
- Usines de préfabrication
- Parcs de matériels

Conditions générales de vente

Communiquées avec le devis

Sanctions visées

- Titre Professionnel Conducteur de Grue à tour
ou
- Certificat de compétence professionnel 1
Conduire une grue à tour à partir du sol
ou
- Certificat de compétence professionnel 2
Conduire une grue à tour depuis la cabine

Modalités d'accessibilité

AFCE nord est un Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique « Accessibilité Handicap »

Code CPF 244982

Contacts

AFCE Formation Nord

Mail : afce-nord@afce.fr

Tel : 03 21 79 90 00

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Programme de formation

Présentation de la formation

Définition de l'emploi et des conditions d'exercices à la Conduite en sécurité
La Réglementation et les textes de la Sécurité Sociale
Les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
Les responsabilités pénales encourues par le Conducteur
Les Conditions requises pour utiliser une grue à tour

Les devoirs et responsabilités des conducteurs de grue à tour

Le port des EPI
L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur ou l'entreprise utilisatrice
Les informations spécifiques à un chantier (PGC, PPSPS,,,))
Les limites de l'appareil compte tenu de son implantation
Le rôle du grutier au sein de l'équipe de manutention (élingueur, signaleur, chef de manœuvre,,,))
Les risques inhérents au fonctionnement de la grue
Les risques mécaniques d'une grue à tour
Les risques spécifiques lors d'opérations
Les risques liés à l'environnement de travail (circulation de véhicules, piétons,,,))
Les risques liés aux conditions météorologiques

PLATEAU TECHNIQUE CAT 3

Activité 1 : Manutentionner en sécurité des charges avec une grue conduite à partir du sol

Respect des règles de sécurité concernant la grue et son environnement
Savoir identifier sa zone d'activité
Savoir identifier les risques liés au vent
Prise de poste (vérification des organes de grues)
Exploitation de la grue en effectuant les manœuvres
La technologie et la stabilité : Organes de commande
Exploiter une charge pour approvisionner les postes de travail

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Activité 2 : Réalisation en sécurité des opérations de bétonnage

Manutention d'une benne à béton
Chargement et déchargement d'un camion
Chargement et déchargement d'un camion
Lecture et interprétation des courbes de charge
Approvisionnement des postes de travail

Activité 3 : Manutentionner en sécurité des banches et préfabriquées

Organiser son travail en fonction des consignes données
Respecter le planning de rotation du chantier
Prendre en compte les directives prioritaires du chantier
Déplacement des banches
Déplacement des pièces de préfabriqué
Respecter les consignes de sécurité
Connaître l'ordre de grandeur de la masse volumétrique des matériaux utilisés
Exploiter les informations radio fournie par le chef de manœuvre
Connaître les techniques d'élingage

Evaluation activités 1 -2 - 3

PLATEAU TECHNIQUE CAT 1

Activité 4 : Manutentionner en sécurité des charges en conduite à partir de la cabine

Respect des règles de sécurité
Savoir identifier sa zone d'activité
Savoir identifier les risques liés au vent
Prise de poste (vérification des organes de grues)
Exploitation de la grue en effectuant les manœuvres
Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir de la cabine
Translater en sécurité une grue à tour montée sur voies
Savoir déplacer la grue sur voie sans à coups
Optimiser le déplacement de la grue en sécurité
Déterminer les capacités de la grue sur ses manoeuvres de translation
Analyser chaque manœuvre spécifique sur la charge déplacée
Prévenir les équipes au sol de la réalisation d'une manœuvre
Evaluer les charges à déplacer d'un poste à l'autre

Activité 5 : Manutentionner en sécurité des charges en conduite à partir de la cabine

Connaître les gestes conventionnels donnés par les opérateurs de commande
Repère et estimation du point de charge
Chargement et déchargement de camion
Approvisionnement des postes de travail
Choisir la benne à béton en fonction des coulages

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Activité 6 : Réalisation en sécurité des opérations de bétonnage

Les différents équipements et accessoires de prise de charge

Prise d'une benne à béton

Maîtrise du balan sans à-coup

Organisation sur les priorités du chantier

Amplitude sur les gestes de commandes de la grue

Connaître le poids volumique des bétons frais à déplacer

Activité 7 : Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées en béton.

Chargement et déchargement d'un camion

Déplacement de benne à gravats

Utilisation de palonnier pour la pose de prédalle

Savoir repérer les risques et être réactif sur une situation dangereuse

Le principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité

Evaluation activités 4 -5 - 6 - 7

Utilisation de différents accessoires de levage

Opérations de fins de poste

Entretien

Préparation d'examen

DP : Dossier Professionnel

Modules pour Jury

EXAMEN

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'Etat.